

**6 Société et Culture**

**Sixième édition du Colloque international de Libreville**

**Réduire la violence dans les organisations pour améliorer leur efficacité**

**Sveltana NTSAME NDONG**

Libreville/Gabon

LA sixième édition du Colloque international de Libreville (Cil) a ouvert ses portes hier à l'Institut national des sciences de gestion (INGS). Cette grande messe scientifique, qui se tient jusqu'à demain, vendredi 29 mars 2019, rassemble dans la capitale gabonaise des enseignants-chercheurs d'ici et d'ailleurs, autour du thème "La violence : réalités d'une question au sein des organisations". C'est le président du Laboratoire de recherche en science de l'information et de gestion (Larsig), Pierre Daniel Indjendje Ndala, qui a procédé au lancement officiel des dites assises. En présence de plusieurs de ses pairs et des étudiants. Objectif : trouver des clés pour améliorer l'efficacité des organisations, en réduisant les différentes formes de violences. Plantant le décor de ces trois jours de réflexion, le



Photo : SNN

**Le président du Larsig, Pierre Daniel Indjendje (micro), a présidé l'ouverture de ces assises.**

président de la sixième édition du Cil, Jean-Michel Plane, a non seulement présenté les différentes formes de violences, dont la violence des organisations, ses implications, mais également esquissé quelques solutions à ce phénomène. « La violence peut prendre des formes diverses. Elle peut être symbolique, imaginaire, physique, organisationnelle. Elle a surtout un impact négatif sur le comportement humain, génère des souffrances importantes. Au point de vue de l'analyse des organisations,

nous cherchons des clés pour améliorer l'efficacité et, probablement, la réduction de formes de violences. Le management par la peur, l'excès d'autorité ne produisent pas les résultats escomptés aujourd'hui », a indiqué le Pr Jean-Michel Plane. Avant d'ajouter qu'« il y a lieu d'améliorer certaines formes de management pour tendre vers des formes bienveillantes plus adaptées au 21 siècle. Lesquelles sont, entre autres, fondées sur la formation des personnes, l'autonomie, le développement et l'épanouissement



Photo : SNN

**Plusieurs enseignants chercheurs du Gabon et d'ailleurs prennent part à cette rencontre.**

humains au travail.» Cette réflexion sera ainsi appuyée tout au long de la rencontre par plusieurs autres thématiques allant dans le sens de rendre compte du phénomène de la violence et son impact sur la performance des organisations publiques et privées. L'occasion a également été mise à profit par le président du Larsig pour solliciter l'appui des plus hautes autorités du pays au développement de ladite entité. «Le Larsig est un outil qui doit s'ouvrir à la cité. C'est pourquoi, je fais ici et

maintenant, un plaidoyer pour que les plus hautes autorités de notre pays nous aident à grandir davantage. Il serait bien que le Larsig ait une ligne budgétaire, à compter de l'exercice 2019-2020, pour assurer son fonctionnement optimal », a déclaré M. Indjendje Ndala. Au programme aujourd'hui : des ateliers portant, entre autres, sur "le personnel enseignant face à la violence symbolique envers les élèves dans l'institution scolaire au Cameroun", "géopolitique ethnique et performance des agents public au Gabon", etc.

**Violence en milieu professionnel**

**Quand les femmes violentent d'autres femmes**

**Prissilia.M.MOUIY**

Libreville/Gabon

LONGTEMPS appréhendée sous sa forme physique, la violence peut également être verbale ou psychologique. Selon les experts, elle diverge selon le milieu dans lequel elle est exercée: dans la rue, les ménages et même dans le cadre professionnel. On parle ainsi de violence conjugale, violence verbale ou violence en milieu professionnel... Le cas qui nous interpelle aujourd'hui est celui des violences exercées sur les femmes, par les femmes, au lieu de travail. Cette autre forme de violence a largement été abordée hier dans le cadre du Colloque international de Libreville (CIL). Rencontre au cours de laquelle les universi-

taires ont interpellé les décideurs sur l'impact négatif des violences sur la société. Ils ont également éclairé l'opinion sur cette forme de violence dite «invisible», mais pourtant répandue en milieu professionnel. Les femmes peuvent être des bourreaux pour d'autres femmes. De nombreuses femmes vivent au quotidien ce cas de violence, bien qu'elle soit rarement évoquée. Ce type de violences exercée par les femmes sur leurs semblables peuvent prendre des formes aussi diverses que des menaces, injures, rumeurs, harcèlement, mauvais coups, propos dénigrant ou vexatoire, proférés par un supérieur à l'endroit de son subalterne. Ces violences se développent donc dans un rapport entre dominante et dominée. Selon le professeur Bertrand Sogbossi



Photo : Nadège Ontououou

**La femme peut être un bourreau pour la femme en milieu professionnel.**

Bocco, président du comité scientifique du CIL, les actes de violences en milieu professionnel, qu'ils soient commis par des femmes ou par des hommes, peuvent être source de problème sur la santé de la victime, aussi bien que sur la qualité du son travail. «Les violences

au travail se présentent sous la forme de pression entre le supérieur et le subordonné, ou sous forme de chantage. Ces formes de pression ont forcément un impact sur le climat de travail. Elles ont des effets désastreux sur la santé de la victime et sur la qualité du travail. La victime n'a plus

la tranquillité nécessaire pour se concentrer et bien faire son travail. Les effets des violences sont aussi bien visibles sur la santé de l'agressé que sur ses rapports avec les autres, en dehors du cadre de son travail. Et pour un individu qui supporte mal les pressions, elles peuvent le conduire au suicide», a fait savoir M. Sogbossi Bocco. Les violences en milieu professionnel, peu importe le genre de l'agresseur ou de la victime, ont un impact négatif sur la productivité de l'entreprise. Pour faire face à ce phénomène, les victimes doivent déclarer tout acte de violence. Les employeurs, quant à eux, doivent préciser les conséquences pour quiconque profère des menaces ou commet des actes de violence, afin de mettre en garde les protagonistes.

**Précisions**

Suite à notre article sur l'Assemblée générale de la Chambre nationale des huissiers de justice, paru dans notre édition du samedi 23 mars, nous avons reçu des précisions suivantes quant à l'évolution du dossier relatif au projet de loi portant Statut des huissiers de justice.

« LE projet de loi portant Statut des huissiers de justice, suite au Visa du Conseil d'État, a été transmis au Secrétariat général du gouvernement le 19 juillet 2017, pour inscription à l'ordre du jour du Conseil des ministres ; le Pre-

mier président du Conseil d'État, auteur de cette transmission, a tenu ainsi à mettre en exergue la procédure requise par les dispositions du Décret n° 937 du 06 octobre 2000 réglementant les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires, toujours en vigueur. Cette instance, d'après ce qui nous a été donné de constater, n'a pas suivi les orientations qu'elle a donc reçues de la Haute juridiction administrative ; car à ce jour,

cela peut se vérifier, non seulement le texte validé par la Haute Assemblée n'a jamais été présenté en Conseil des ministres pour adoption, mais en plus, il est supposé avoir disparu des services qui en sont destinataires. Ainsi, la responsabilité de l'impasse qui en découle, au regard de ce que prévoit la procédure, doit nécessairement incomber aux seuls services du Secrétariat général du gouvernement, maîtres de la marche que doit suivre le texte. Objectivement, le ministère qui en est l'initiateur, tout comme le Conseil d'État,

chaque intervenant a déjà fait sa part de travail. C'est le lieu d'exprimer nos plus profonds regrets à notre tutelle et de lui renouveler notre reconnaissance pour les acquis obtenus, notamment, l'ouverture de la formation initiale et continue des huissiers de justice au sein de l'École nationale de la magistrature et, bien entendu, la réforme de la loi portant Statut des huissiers de justice en cours.

**Me Roland-Yves Nguema**  
Huissier de justice

JM

**Ici et ailleurs**

**•Inondations**  
**Après le passage d'Idai, les premiers cas de choléra**

Le Mozambique a confirmé mercredi l'apparition redoutée du choléra dans la région de Beira (centre), dévastée il y a deux semaines par le passage du cyclone Idai qui a fait près de 500 morts et des centaines de milliers de sans-abri dans le pays. "Nous avons cinq cas de choléra qui ont été confirmés. C'est à Beira et dans ses environs", a déclaré à l'AFP le directeur national de la santé, Ussein Isse. "Il y en aura plus parce que le choléra est une épidémie", a-t-il averti, ajoutant: "nous mettons en place des mesures pour en limiter l'impact".

**•Religion**  
**Le pape au Mozambique, à Madagascar et à l'île Maurice**

Le Vatican a annoncé mercredi que le pape François effectuerait début septembre un voyage de six jours au Mozambique, à Madagascar et à l'île Maurice. "Sa Sainteté le pape François effectuera un voyage apostolique au Mozambique, à Madagascar et à l'île Maurice, du 4 au 10 septembre, visitant les villes de Maputo au Mozambique, Antananarivo à Madagascar et Port-Louis à Maurice", a annoncé un communiqué du Saint-Siège, qui détaillera ultérieurement le programme du pape. Un voyage du pape avait été ébruité au Mozambique et à Madagascar ces derniers mois, mais l'ajout de l'île Maurice, dans l'Océan indien, constitue une surprise.

**•Tibet**  
**"Ne pas se laisser "envoûter" par le dalaï lama"**

La Chine a vanté mercredi le développement du Tibet depuis la fuite du dalaï lama il y a 60 ans et appelé la communauté internationale à ne pas se laisser "envoûter" par le dirigeant religieux et ses "rumeurs". L'armée chinoise a pris le contrôle du territoire himalayen en 1951, après quatre décennies d'indépendance de facto du "toit du monde" suite à l'effondrement de l'Empire chinois.

**•Cinéma**  
**Deux stars interdites de cinéma**

Deux célèbres acteurs égyptiens, vivant hors du pays, ont été interdits d'exercer leur art en Egypte pour "haute trahison" après avoir publiquement critiqué le régime du président Abdel Fattah al-Sissi, a annoncé mercredi le Syndicat égyptien des acteurs. Les acteurs Amr Waked et Khaled Abol Naga, connus pour leurs critiques du pouvoir égyptien, ont rencontré lundi des membres du Congrès américain pour discuter de la situation des droits humains en Egypte. MM. Waked et Abol Naga sont accusés de "haute trahison contre la nation et le peuple égyptien" et de vouloir nuire à "la sécurité et la stabilité de l'Égypte", a indiqué dans un communiqué le Syndicat des acteurs, favorable au pouvoir.

Rassemblés par R.H.A